

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL546

présenté par
M. Paris, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 42 BIS

Supprimer la division et l'intitulé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une subdivision dont l'Assemblée nationale a supprimé l'unique disposition en première lecture.